

DESCRIPTION TECHNIQUE DES DISTRICTS ÉLECTORAUX

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 95 625 électeurs

District électoral de Darlington 17 830 électeurs

En partant d'un point situé à l'intersection de l'avenue de Vimy et de la limite nord-est de l'arrondissement; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le nord-est, les limites nord-ouest et nord-est de l'arrondissement, l'avenue Van Horne, l'avenue Decelles, le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, l'avenue Victoria, la rue Jean-Talon Ouest, la limite nord-ouest de l'arrondissement, et ce jusqu'au point de départ.

District électoral de Côte-des-Neiges 17 014 électeurs

En partant d'un point situé à l'intersection de l'avenue Lajoie et de la limite nord-est de l'arrondissement; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, les limites nord-est et est de l'arrondissement, l'avenue Victoria, le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, l'avenue Decelles, l'avenue Van Horne, la limite nord-est de l'arrondissement, et ce jusqu'au point de départ.

District électoral de Snowdon 18 565 électeurs

En partant d'un point situé à l'intersection de la rue Jean-Talon Ouest et de la rue Victoria; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, l'avenue Victoria, la limite est de l'arrondissement, la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté sud-est du chemin de la Côte-Saint-Luc, l'autoroute Décarie (15), le chemin de la Côte-Saint-Luc, la limite ouest de l'arrondissement, la rue Jean-Talon Ouest, et ce jusqu'au point de départ.

District électoral de Notre-Dame-de-Grâce 20 370 électeurs

En partant d'un point situé à l'intersection de l'avenue Notre-Dame-de-Grâce et de la limite est de l'arrondissement; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, les limites est et sud-est de l'arrondissement, le prolongement en direction sud-est du Grand Boulevard, ce dernier boulevard, la limite ouest de l'arrondissement, le chemin de la Côte-Saint-Luc, l'autoroute Décarie (15), la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté sud-est du chemin de la Côte-Saint-Luc, la limite est de l'arrondissement, et ce jusqu'au point de départ.

District électoral de Loyola 21 846 électeurs

En partant d'un point situé à l'intersection de l'avenue Fielding et du Grand Boulevard; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, le Grand Boulevard et son prolongement en direction sud-est, les limites sud-est, sud et ouest de l'arrondissement, le Grand Boulevard, et ce jusqu'au point de départ.